

L'habitation de l'île de Sainte-Croix

Fidèle Thériault

Numéro 62, été 2000

Voyage aux origines de la Nouvelle-France

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8501ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Thériault, F. (2000). L'habitation de l'île de Sainte-Croix. *Cap-aux-Diamants*, (62), 14–17.

L'habitation de l'île de Sainte-Croix

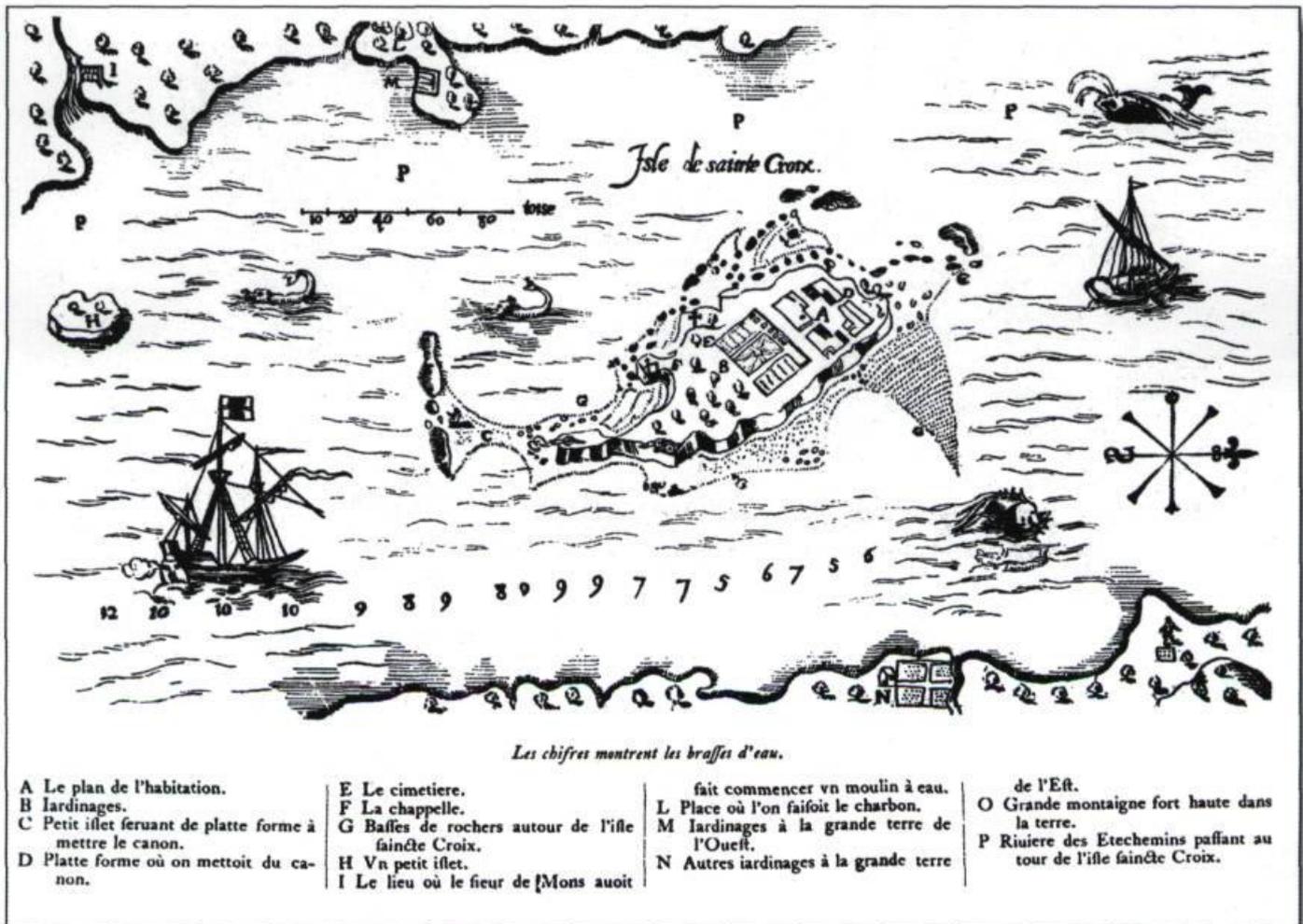
PAR FIDÈLE THÉRIAULT

L'habitation de l'île Sainte-Croix de 1604 est considérée comme le premier établissement européen en Amérique du Nord. Les Français n'en étaient cependant pas à leur première tentative et depuis près d'un siècle, ils venaient en assez grand nombre le long de nos côtes. Les pêcheurs basques, normands et bretons avaient certainement établi des bases saisonnières pour la pêche, la chasse à la baleine et la traite des

territoire situé entre le 40° et le 46° degré, désigné sous le nom d'Acadie, avec mandat de «peupler, cultiver, et faire habiter lesdites terres, le plus promptement» possible.

LES PRÉPARATIFS

Le roi accorda à son lieutenant général l'autorité de «faire bâtir et construire un ou plusieurs



Dessin de Samuel de Champlain représentant «l'île de sainte Croix». L'auteur a indiqué l'emplacement du premier corps de logis qu'il a fait construire. (Collection privée).

fournures. Nous devons à un Saintongeais, Pierre Du Gua de Mons, l'honneur d'avoir réussi à implanter la première base permanente pour les Français, en Amérique du Nord. Le 8 novembre 1603, le roi Henri IV accordait à ce dernier une commission de lieutenant général pour tout le

forts, villes et toutes autres maisons, demeures et habitations... utiles et à l'exécution de la dite entreprise». Il ne lui accorda pas un financement direct, mais plutôt indirect, en lui donnant le monopole du commerce des fourrures et de la pêche sur ce territoire pour une période de dix ans.

De Mons connaissait déjà le territoire de l'Acadie et de la Nouvelle-France, pour y avoir séjourné en 1600, «pour son plaisir», dans l'expédition de Pierre de Chauvin de Tonnetuit, à Tadoussac. Il passa l'hiver de 1603 à 1604 à préparer son expédition. Il s'associa à des marchands basques, rochelais, bretons et normands. Ce consortium de marchands avait réussi à réunir un capital de 90 000 livres devant servir à son projet pour éta-

maintenant de frontière entre le Canada et les États-Unis (Nouveau-Brunswick et Maine). Il choisit celle-ci surtout pour des considérations de sécurité. Dès que son choix fut arrêté, il mit ses ouvriers à l'œuvre et ils commencèrent à construire les différentes bâtisses devant servir de capitale à la nouvelle colonie. Champlain nous laissa un plan détaillé de l'établissement ainsi qu'un dessin des bâtisses qui s'y trouvaient. Cette



Autre illustration de Samuel de Champlain montrant l'établissement de l'île Sainte-Croix, vers 1604-1605, parue dans *Voyages*, en 1613. (Collection privée).

blir une colonie française au Canada. Il engagea environ 120 artisans qu'il fit embarquer à bord de deux bâtiments qui quittèrent le port de Havre-de-Grâce les 7 et 10 avril 1604. Ces artisans ou hommes de métier ont certainement signé des contrats d'engagement chez des notaires de Honfleur, Le Havre, Rouen et des environs. Il devait se trouver, parmi ces derniers, des charpentiers, des menuisiers, des maçons, des serruriers, des forgerons, des scieurs de long, des tonneliers, des boulangers et des cuisiniers. De Mons s'assura également les services d'un cartographe et d'un capitaine d'expérience, Samuel de Champlain et François Gravé Du Pont. Un gentilhomme, Jean de Biencourt de Poutrincourt, faisait également partie de l'expédition «pour son bon plaisir».

CHOIX DU LIEU

Pour établir la première capitale du Canada, de Mons choisit la petite île de Sainte-Croix située dans la rivière du même nom, et qui sert

première installation avait été conçue pour être un établissement permanent, et c'est dans cette optique que de Mons le construisit. Il est possible qu'il se soit assuré des services d'un architecte, en la personne du sieur d'Orville.

LA CONSTRUCTION

L'habitation de l'île Sainte-Croix fut bien différente de celles de Port-Royal et de Québec qui suivirent. C'était une ville fortifiée avec palissades. À l'intérieur, les différentes bâtisses étaient situées le long de deux rues formant une croix. À la croisée de celles-ci, il y avait une place publique au milieu de laquelle on avait laissé un grand arbre. De Mons fixa lui-même l'emplacement de chaque bâtiment. Comme il fallait avoir un endroit sûr pour entreposer les provisions emportées de France, il désigna d'abord celui du magasin dont les dimensions étaient de «neuf toises de long, trois de large et douze pieds de haut». Il fit ensuite construire sa maison par de «bons ouvriers» et les autres bâtisses suivirent.

La maison de Du Gua fut la première résidence d'un gouverneur ou gouverneur général au Canada. Celle-ci arborait les armoiries du roi de France. Construite comme les maisons de son époque, sa partie supérieure ressemblait étrangement à celle du Gros-Horloge de Rouen, édifié au cours des années 1527 à 1529. Parmi les autres bâtiments, on retrouvait le logement des charpentiers, des suisses, du curé, des gentils-hommes, une forge, un puits, une cuisine, une boulangerie et une salle publique. Il y avait en tout une vingtaine de bâtiments.



Le 8 novembre 1603, Henri IV, roi de France et de Navarre accorde une commission de lieutenant général à Pierre Du Gua de Mons. (*Mémorial du Québec*, tome I, p. 148).

On apporta certainement beaucoup de matériaux de France pour ces constructions, tels que quincailleries, briques, vitres, etc. Ces bâtisses avaient une fondation de pierres cimentées avec de l'argile, mais elles étaient toutes construites en bois. Dans la petite forêt de l'île, on y trouva des chênes, des érables, des bouleaux et des sapins. On les coupa et on s'en servit pour la construction et le chauffage. Ces premières habitations devaient toutes être de charpente appelée colombage. Les pièces de bois devant servir à ces charpentes étaient taillées, numérotées, puis assemblées et montées. Ce genre de construc-

tion, commune à l'époque en France, faisait en sorte que les bâtisses pouvaient être démontables. C'est ce qui explique que quelques-unes furent démontées à l'été de 1605 et transportées à Port-Royal. Lorsque Samuel Argall s'empara de Port-Royal, en 1613, il fit de même, c'est-à-dire qu'il démonta certaines bâtisses et les emporta avec lui à Jamestown, en Virginie, où elles servirent certainement à la construction de cette ville. C'est cette histoire de monter et démonter les bâtisses de l'île Sainte-Croix qui attira mon attention sur son mode possible de construction. Étant donné que de Mons organisa au moins une partie de son voyage à Rouen (France), je me suis renseigné sur le mode de construction des anciennes bâtisses de cette ville. Le passage suivant, provenant d'une brochure touristique, attira particulièrement mon attention : «Les vieilles rues de Rouen constituent un musée unique de maisons à pans de bois, dites à "colombages", dont la datation s'étale du XIV^e au XIX^e siècle... Toutes ces maisons sont parfaitement indépendantes les unes des autres, puisque préfabriquées, ce qui rend leur démontage et remontage possible». On aurait donc construit des bâtisses d'une architecture bien connue en France, au début du XVII^e siècle. Il est également possible que l'architecte et les charpentiers aient été de la région de Rouen.

La résidence du sieur de Mons, ainsi que celles des sieurs Beaumont, la Motte Bourjoli, Forgeray, Genestou, et Sourin seraient, d'après leurs représentations, du même style. Le bâtiment le plus étrange de cet établissement est certainement celui de la cuisine que l'on trouve ancré sur la falaise est de l'île, le seul (à l'exception de la chapelle) situé à l'extérieur de la palissade. Il a un toit en pente et non à pignon et celui-ci semble être au même niveau que la surface de l'île. Est-ce une fantaisie de Pierre Du Gua de Mons de construire ce premier restaurant en terre américaine avec une vue panoramique sur la rivière Sainte-Croix et la côte canadienne? Peut-être y avait-il un côté pratique pour les cuisiniers à disposer facilement des restes de table en les jetant tout simplement à la rivière. Existait-il des constructions semblables en France?

Plusieurs jardins potagers, de style miroir, ayant chacun un dessin particulier, complétaient ce premier village en terre acadienne. On retrouvait entre autres, dans ces jardins, de la laitue, du chou et de l'oseille.

L'HABITATION APRÈS 1605

L'hiver fut plus difficile que prévu, et 36 des 79 personnes restées sur l'île moururent du scorbut et furent enterrées dans le petit cimetière du village. Les ossements de ces pionniers y reposent toujours et il serait de mise qu'à l'occasion du quatrième centenaire, une croix ou un monu-

ment y soit élevé pour marquer ce lieu sacré. Cependant, si pour les pessimistes l'expérience fut un échec, les optimistes comme de Mons et Champlain y virent un succès. Ces derniers, qui avaient partagé l'expérience de leurs compatriotes, décidèrent de profiter de la leçon de l'hiver 1604-1605 et transportèrent la colonie sur la terre ferme, soit à Port-Royal (Nouvelle-Écosse). Certains ont conclu rapidement que toutes les bâtisses de l'île Sainte-Croix avaient été démontées et transportées à Port-Royal. Champlain nous dit que l'on chargea deux barques «de la charpenterie des maisons». Cela n'était certainement pas suffisant pour transporter toutes les bâtisses. Tout indique que l'on démonta la maison du sieur de Mons et la salle publique. Cette dernière aurait servi à la construction du magasin dans l'habitation de Port-Royal. D'ailleurs Champlain nous apprend que l'habitation de Port-Royal mesurait dix toises de long par huit de large, à peine trois fois les dimensions du magasin de l'île Sainte-Croix. Lorsque Marc Lescarbot visita l'île Sainte-Croix, au mois de juillet 1607, en compagnie de Poutrincourt, il affirme qu'il y trouva «les bâtimens y laissez tout entiers, hors que le magasin estoit découvert d'un côté». Cela nous indique bien que la majeure partie de l'établissement n'avait pas été démantelée et était toujours en place. Or, pendant le dur hiver de 1604-1605, Champlain nous dit qu'étant donné qu'il n'y avait pas de cave dans le magasin, les boissons gelèrent à l'exception du vin d'Espagne. On ne l'aurait pas tout consommé, car Lescarbot en trouva une bouteille oubliée ou cachée au «fond d'un mur», en 1607, et il ajoute «duquel nous beumes, & n'estoit guère gâté». Voilà pour les qualités du vin d'Espagne que les Français appréciaient fort bien en Acadie.

On connaît au moins deux noms de personnes qui habitèrent l'île Saint-Croix, après 1605 : Robert, fils de François Gravé du Pont et Jean Plâtrier. Ceux-ci étaient tous deux de Honfleur. Les documents nous confirment leur présence sur l'île pour la période de 1610 à 1612. Il semble cependant que l'habitation de l'île Sainte-Croix fut entièrement détruite par Samuel Argall, en 1613.

Tout n'a pas été dit ou écrit sur l'établissement de l'île Sainte-Croix. Trop souvent, son histoire a été banalisée et considérée peu importante, parce qu'elle fut le siège social et administratif de la première colonie française en Amérique du Nord pour une courte période seulement. Cependant, il faut tout de même convenir qu'il s'agissait de la première capitale de l'Acadie et de la Nouvelle-France. C'est aussi ici que commença l'histoire de l'Acadie et notre architecture de style européen. Espérons qu'à l'occasion des fêtes du 400^e anniversaire, nous puissions découvrir de nouveaux documents pour éclairer davantage nos connaissances sur la vie et l'histoire de ce



premier établissement européen en terre d'Amérique du Nord. ♦

Pour en savoir plus :

Laurier Turgeon. «Pour redécouvrir notre 16^e siècle...», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Outremont, vol. 39, 1986, p. 523-549.

Œuvres de Champlain. Montréal, Éditions du Jour, 1973, volume 1, 474 p.

Lucien Campeau. *Monumenta Novæ Franciæ I, La première mission d'Acadie (1602-1616)*. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1967, 995 p.

W.F. Ganong. *Champlain's Island*. Le Musée du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean (N.B.) 1979, (chapitre XVIII, Lescarbot, État de l'île Sainte-Croix), 125 p.

Samuel de Champlain fut l'un des fidèles collaborateurs du fondateur de l'établissement de l'île Sainte-Croix, Pierre Du Gua de Mons. Illustration par Hasrell Coffin. (*Mémorial du Québec*, tome I, p. 151).

Fidèle Thériault est fonctionnaire à la Direction du patrimoine du gouvernement du Nouveau-Brunswick.